

Comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement



Compte-rendu du 18 octobre 2022

SOMMAIRE

1. Présents.....	3
2. Ordre du jour.....	4
3. Accueil et actualités	5
4. Compte-rendu des sujets de concertation.....	7
4.1. Politiques de registre & Lutte contre les abus - Calendrier et présentation des engagements 2023.....	7
4.1.1. Présentation par l’Afnic.....	7
4.1.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d’enregistrement..	9
4.2. GTO Identité numérique.....	14
4.2.1. Présentation par l’Afnic.....	14
4.2.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d’enregistrement.	17
4.3. La démarche RSE de l’Afnic.....	19
4.3.1. Présentation par l’Afnic.....	19
4.3.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d’enregistrement	24
5. Compte-rendu des sujets d’information et d’échanges	25
5.1. Bascule .fr, retour sur une opération d’envergure	25
5.2. Politiques de registre & Lutte contre les abus Calendrier et suivi des engagements 2022, applicables au 1 ^{er} janvier 2023 28	
5.3. Point sur l’activité formation en 2022.....	31
5.4. Les tendances du marché des noms de domaine.....	33
5.5. Compte-rendu des instances internationales.....	33
6. Prochains rendez-vous	34

1. Présents

Utilisateurs

11 personnes représentant 13 membres du collège

- **BACHOLLET Sébastien** représentant **ISOC France**
- **BACHOLLET-Joly Anne-Marie** représentant **l'Association e-seniors**
- **BOUTIGNON Antoine**
- **CHELLY David**
- **COFFRE Adrien**
- **LOUIS Benjamin**
- **PERPERE PAUL** représentant **l'INPI**
- **PORTENEUVE Elisabeth**
- **PRET Charline** représentant **NOVAGRAAF**
- **RICHARD Jean-Benoit**
- **TAYER David-Irving**

Bureaux d'enregistrement

18 personnes représentant 16 membres du collège

- **ALMIRON Sébastien** représentant **NETIM**
- **BLAMEUSER Juliane** représentant **Meyer & Partenaires**
- **CANER Emma** représentant **OVHCloud**
- **DESSENS Emilie** représentant **DOMAINOO**
- **DULAC Bernard** représentant **DATAXY**
- **DURIEUX Ludovic** représentant **SAFEBRANDS**
- **ENGRAND Sophie** représentant **NORDNET**
- **FRANCK Philippe** représentant **DOMAINIUM**
- **FRANQUINET Arnaud** représentant **GANDI**
- **FRIGAULT Laurent** représentant **SCALEWAY**
- **GEOFFROY Pierre** représentant **ONE2NET**
- **HAUSS Patrick** représentant **CSC**
- **JEAN-GILLES Sophie** représentant **OBS**
- **JUNG Scott** représentant **NORDNET**
- **KORN Jennifer** représentant **ORDIPAT**
- **MANCEC Gaël** représentant **Germain Moreau**
- **MICHOT Jean-Claude** représentant **SCALEWAY**
- **WITTERSHEIM Arnaud** représentant **NAMESHIELD**

Afnic

- **AMPEAU Benoit, Directeur Partenariats et innovation**
- **BENYELLES Lotfi, Responsable développement de l'offre conseil et formation**
- **BONIS Pierre, Directeur général**
- **CARRIERE Marie, Responsable marketing**
- **CANAC Sophie, Responsable gouvernance associative**
- **CASTEX Lucien, Représentant pour les affaires publiques**
- **DAMILAVILLE Loïc, Responsable des études marketing**
- **DAVOUST Clémence, Responsable communication événementielle**
- **GEORGELIN Marianne, Directrice juridique**
- **MASSÉ Régis, Directeur des systèmes d'information**
- **NAVAILLES Virginie, Responsable des démarches transversales RSE**
- **TURBAT Emilie, Directrice marketing et commercial**

2. Ordre du jour

Actualités

Points soumis à la concertation des membres :

- Feuille de route de 2023 dans la lutte contre les abus
- Groupe de travail opérationnel sur l'identité numérique
- La démarche RSE de l'Afnic

Comités de concertation séparés puis restitution

Sujets d'information et d'échanges avec les membres

- Bascule du .fr et des ultra-marins le 1er octobre
- Lutte contre les abus, ce qui change au 1er janvier 2023
- Les formations de l'Afnic
- Tendances du marché des noms de domaine
- Compte-rendu des instances internationales

Prochains rendez-vous

3. Accueil et actualités

Pierre Bonis souhaite la bienvenue aux membres.

Il rappelle le programme de la journée qui sera séparée en une phase de concertation et une phase d'information et de suivi.

Points d'actualité

Le Conseil d'administration s'est réuni en séminaire en septembre pour faire un bilan de la stratégie 2022-2022 et travailler sur la nouvelle stratégie à 3 ans.

Deux sujets un peu plus novateurs, par rapport aux discussions habituelles, ont été abordés :

- Il a été discuté de l'importance de l'association Afnic et que son format associatif multi parties prenantes n'était pas assez utilisé et qu'il faudrait développer davantage ce que permet le statut associatif. Il faudra peut-être rechercher de nouveaux membres pour élargir les compétences des membres, s'appuyer sur le statut pour davantage de concertation et mieux utiliser les outils à notre disposition et leur articulation avec l'opérationnel au quotidien et mieux engager les parties prenantes de l'Afnic. Un exercice a été fait sur la cartographie des alliés, au-delà de nos parties prenantes, pour voir quels acteurs peuvent avoir une influence (positive ou négative) sur l'Afnic. Le sujet abordé par le Conseil d'administration est bien l'association en tant que telle et pas juste le concessionnaire du .fr.
- La croissance de l'Afnic en tant qu'entreprise, la taille de l'Afnic par rapport à la taille critique nécessaire dans un environnement avec des géants comme Donut ou Verisign. Si l'Afnic n'est pas à la taille critique, comment y parvenir ? Croissance externe ? Achat de technologie ? Développement de nouveaux produits ? Diversification ? La question pouvant être « est-ce que l'Afnic est suffisamment grosse et puissante pour aborder les 10 ans à venir ? ».

La stratégie de l'Afnic pour 2023-2025 sera validée en Conseil d'administration fin novembre.

Le projet de déménagement de l'Afnic a aussi été discuté en séminaire.

L'origine de ce projet était une inquiétude quant au maintien et à l'entretien du bâtiment dans les années à venir.

Dans les possibilités que l'Afnic étudie, il y a une possibilité d'achat de locaux qui permettrait d'utiliser et placer les réserves financières qui ne rapportent pas à l'heure actuelle. Cela permettrait aussi la constitution d'un actif de long terme dans l'achat de bureaux.

Le marché n'est pas fluide, donc il y a peu de possibilités que ce soit en achat ou même en location. Il est important de rappeler que dans les locaux de bureaux de l'Afnic, il n'y a presque plus d'éléments qui touchent à la production.

L'Afnic devrait pouvoir informer le Conseil d'administration fin novembre du bâtiment sur lequel le choix se porte. L'Afnic restera sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans les **actualités législatives**, il y a 2 thèmes importants :

- Les discussions au niveau du parlement et de la commission européenne sur le règlement sur la **protection des « Indications géographiques »** : sur le principe cela n'est pas un problème. Sur l'ingénierie de la loi, il ressort de très gros problème lié à une manière de construire la loi dès qu'il s'agit de toucher aux noms de domaines. Les personnes à la rédaction pensent que le métier de registre c'est simple... et écrivent quoi faire pour protéger les indications géographiques, avec des listes délirantes.
Cela montre encore une fois la nécessité d'approcher les décideurs publics qui mettent dans la loi des sujets d'ordre opérationnel du registre et pas des indications de haut niveau. Il est nécessaire de leur faire comprendre qu'on peut nous donner des indications uniquement ; sinon il faut faire rédiger la loi par des spécialistes des noms de domaines qui savent comment cela fonctionne. C'est sujet collectif que l'ensemble des acteurs des noms de domaine doit porter, non pas pour empêcher la régulation mais pour empêcher les législateurs de mettre dans la loi des spécificités métiers auxquels ils n'ont jamais touché. Les cabinets de lobbying en propriété Intellectuelle qui poussent sur ce sujet ne savent pas comment on gère un registre.
- **Projet DNS4EU** : il s'agit de l'appel d'offres lancé par commission européenne sur un **résolveur** comme élément de la souveraineté. Peu de réponses des acteurs, la gestion d'un résolveur seul sans autre activité peut-elle être un business model ? Donc cela n'avance pas beaucoup. Il pourrait y avoir des velléités nationales pour palier le non avancement au niveau l'Europe. L'Afnic sera certainement concertée sur le sujet. L'Afnic a déjà annoncé qu'elle ne voulait pas opérer un résolveur, en effet l'Afnic est déjà serveur faisant autorité. Par contre l'Afnic a indiqué aux autorités qu'elle pouvait les aider via son expertise technique.

En ce moment quelque chose se joue autour d'Afrinic (registre régional). Leurs comptes sont gelés et il y a une probabilité qu'Afrinic soit « condamné » à plus par le juge mauricien. Cette situation limite de la capacité d'Afrinic à attribuer des adresse IP sur le continent africain. Au-delà de ce problème, c'est une remise en cause des règles internationales d'attribution des adresses IP or il n'y a pas de protection juridique internationale. Cela pose la question plus large de comment mettre en œuvre des décisions multi-stakeholder mais qui n'ont pas pouvoir de loi. Concernant Afrinic, la continuité des opérations est en jeu, ils sont peut-être à 5 ou 10 k€ près. Si certains membres de la communauté peuvent les aider, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact.

Les administrateurs souhaitent également la bienvenue aux membres présents dans la salle et à distance. Ils rappellent qu'ils sont la voix des membres en Conseil d'administration. Ils soulignent que l'accueil de nouveaux administrateurs élus lors du CA a permis de donner une dynamique nouvelle. Le séminaire du Conseil d'administration a été très riche avec une bonne réflexion sur la stratégie de l'Afnic ; La réélection du président de l'association pour 3 ans est aussi gage de continuité pour l'Afnic.

4. Compte-rendu des sujets de concertation

4.1. Politiques de registre & Lutte contre les abus – Calendrier et présentation des engagements 2023

4.1.1. Présentation par l’Afnic

Marianne Georgelin présente les engagements pris par l’Afnic en termes de politiques de registre et de lutte contre les abus qui seront travaillés et mis en œuvre sur l’année 2023 :

Engagement	Date	CCube	Comité des pol. de registre	Consultation Publique
Abuse Report – Détection et action	01/07/2023	30/03/2023	A définir	T1 2023
Solution fédérée avec les BE pour valider la joignabilité des titulaires	01/07/2023	30/03/2023	A définir	T1 2023
Médiation	01/07/2023	30/03/2023	A définir	T1 2023
Sanctions graduées pour les BE / Mise en place d’une charte de déontologie	31/12/2023	30/03/2023	A définir	S1 2023

Les consultations publiques seront lancées dès janvier 2023 pour les trois premiers projets. L’Afnic lance les travaux en interne dès maintenant et les trois projets seront travaillés selon la même temporalité.

Mise en place de la solution Abuse Report sur le .fr

L'Afnic va effectuer mensuellement une ronde d'identification des noms de domaine porteurs d'abus techniques avec sa solution **Abuse Report**, et fournira les résultats de cette ronde aux BE pour qu'ils agissent rapidement sur les noms de domaine détectés.

Validation de la joignabilité et de l'éligibilité des titulaires en coopération avec les bureaux d'enregistrement

Solution fédérée permettant de renforcer la vérification des données des titulaires en capitalisant sur les solutions déjà utilisées par les bureaux d'enregistrement.

Cet outil doit permettre de mieux valoriser les données des titulaires à différents niveaux. Le travail se fera en partenariat avec les bureaux d'enregistrement.

Ouverture d'un service de Médiation préalable aux PARL

- Mise en place d'un service de **médiation** préalable à l'ouverture des procédures alternatives de règlement de litiges dont le principe est accepté par les deux parties avec un engagement de traitement **en 7 jours ouvrés**.
- Il permettra ainsi au minimum d'accélérer la résolution de plus de 8% des PARL aboutissant à un accord de transmission par le titulaire.

D'autres registres le font déjà, on constate qu'une partie des litiges pourraient être résolus de cette manière.

Amélioration de la conformité des bureaux d'enregistrement

- Mise en œuvre d'une **échelle graduée de sanctions** des bureaux d'enregistrement ne respectant pas leurs obligations de réponse aux demandes légitimes des autorités et des enquêteurs, pouvant aller jusqu'au retrait de l'accréditation.
- Mise en place d'un système transparent de **pénalités financières** à l'encontre des bureaux d'enregistrement concentrant un nombre significatif de noms de domaine abusifs.
- Mise en place en coopération avec l'ensemble des bureaux d'enregistrement accrédités au .fr d'une **charte de déontologie** relative aux enregistrements frauduleux et aux activités d'enregistrement de noms de domaine dans le but principal de les revendre.

Certains bureaux d'enregistrement ont des volumes d'atteinte en ligne plus conséquents que d'autres et quelles sanctions par paliers on peut envisager. Bonne pratique collective et travailler tous ensemble à cette charte commune de bonnes pratiques.

La concertation proposée aux membres porte sur le planning en lui-même, savoir s'il convient et sur les modalités de mise en œuvre des projets.

L'avis n'est pas demandé sur l'opportunité de ces actions, qui font partie des engagements pris par l'Afnic auprès de l'Etat mais bien sur le calendrier et les modalités. Les membres peuvent partager des alertes d'ordre général, des points de vigilance, qui apportés en amont pourront ainsi pris en compte avant la mise en œuvre.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *La médiation devrait permettre un gain de temps pour les équipes Afnic et de la valeur ajoutée pour les requérants et titulaires impliqués dans les PARL.*
- *La médiation devrait concerner 10 à 15% du volume des procédures PARL. Cet objectif (incluant 8% correspondant aux accords titulaires) devrait être facilement atteint en prenant en compte les accords « non-explicites » et les titulaires qui ne répondent pas dans le cadre d'une PARL mais le feraient dans le cadre d'une médiation.*
- *C'est un sujet opérationnel pour l'Afnic de faire « dégonfler » le volume des PARL.*
- *En réponse à la question du nombre de requérant qui sont représentés par des cabinets (CPI et Avocat) qui ont plus intérêt à faire des procédures que d'accepter la médiation, il est indiqué que tout dépend de leur business model, une médiation se prépare également et sera aussi facturée.*
- *Abuse report tournera rapidement sur le .fr (d'ici fin 2022). Ensuite l'Afnic fera des remontées aux BE (peut-être de façon informelle dans un premier temps). La question pas encore tranchée est « quelles actions seront attendues des BE derrière ». Ce sujet alimentera aussi certains cas de sanctions graduées.*
- *La mise en œuvre de « sanctions graduées » envers les BE entraîne une évolution du contrat, c'est pour cela qu'elle ne peut pas être mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2024*

4.1.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

4.1.2a/Utilisateurs

Les membres utilisateurs adhèrent globalement aux propositions faites par l'Afnic, mais soulèvent des questions ou des réflexions sur plusieurs points :

- *Quelle est la position de l'Afnic sur l'utilisation des prête-noms ?*
- *Quelle est la définition exacte de la « joignabilité » ?*
- *En cas de recours à la médiation, il est important de ne pas la réserver aux seuls dossiers les plus simples. Si la médiation est activée, cela va générer un coût pour l'Afnic, surtout si on a recours à des tiers pour les gérer.*

- Sur les sanctions graduées, plusieurs intervenants ont exprimé des craintes d'une trop grande sévérité de ces dispositions. Quelle évolution est-ce que cela représente par rapports aux sanctions actuelles ? Sont-elles actuellement appliquées ? Certains s'interrogent sur le moyen d'y substituer un code de déontologie.

4.12.b/Bureaux d'enregistrement

Les membres bureaux d'enregistrement soulignent les points et alertes ci-après concernant la mise en œuvre des projets en 2023 :

Concernant le planning :

- Calendrier global : une inquiétude par rapport à la multiplication des discussions, le timing est ambitieux avec un traitement parallèle des sujets
- Souhait de convergence dans les politiques de lutte contre les abus pour éviter que ce soit trop disparate et éviter de multiplier les couches de traitement.
- Pas d'indication de volumétrie, il faudrait fournir des précisions.

Concernant Abuse Report :

- Qu'est-ce que ça va changer pour les BE ?
- Demande d'une automatisation plus forte (motif EPP par exemple)
- Voir s'il est possible d'obtenir un Certificat comme ont d'autres registres qui peuvent (ont autorité pour) demander la suppression de noms de domaine
- Quelle volumétrie cela représente-t-il ?
- Besoin d'une définition de ce qu'on appelle « abuse » (est-ce uniquement Abus technique cf définition Ican (5 cas) ; ou même définition que l'Europe ?)

Concernant la validation de la joignabilité et de l'éligibilité des titulaires

- Tous les bureaux d'enregistrement n'ont pas les mêmes expertises de joignabilité et d'éligibilité selon les volumes traités et les moyens. Dans quelle mesure ce n'est pas à l'Afnic de proposer un cadre, une solution pour qu'elle soit éligible pour tous les BE ? il serait utile d'avoir un inventaire des contrôles automatiques au moment de l'enregistrement des noms de domaine.
- Sur FR check donner une idée de la moulinette itérative. Après le pays qu'est-ce qui sera pris en compte comme critère ?
- Demande des résultats de la consultation publique FR Check ? Url à partager.

Pas de remarques particulières sur les PARL et la médiation.

Concernant la mise en place de sanctions graduées

- Le nombre de cas défaillants sera-t-il bien en fonction de la volumétrie traitée ?
- Pourquoi mettre en place une politique de sanction et pas une politique d'incentive pour les bureaux d'enregistrement vertueux (Scorecard avec incentive commercial)
- Attention les bureaux d'enregistrement ne sont pas responsables des vols de CB qui servent aux enregistrements ; des pénalités financières pourraient être inéquitables.

- Acheter dans le but de revendre : définition trop vague. Malveillance vs domaining vs activité de snap. Comment cela sera comptabilisé ?
- Partager les noms de domaines flagués pour abus avec les autres bureaux d'enregistrement pour anticiper et éviter que cela soit enregistré ailleurs / un système de black liste sur les noms de domaine

L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

Concernant le calendrier :

- *Planning chargé : ce sentiment est partagé en interne. L'Afnic va lancer les travaux sur ces sujets et si le temps de la discussion est plus long que prévu ou la mise en œuvre plus longue que prévue, alors l'Afnic fera les choses proprement en décalant la date si nécessaire.*

Concernant la validation de la joignabilité et de l'éligibilité des titulaires

- *Les prête-noms sont autorisés car ils n'existent pas ! Si lui se considère comme un prête-nom, l'Afnic considère qu'il est le titulaire donc responsable du nom de domaine qu'il a enregistré. Le contrat du bureau d'enregistrement indique bien que le titulaire est responsable devant la loi. Cela peut avoir des effets importants sur des portefeuilles entiers. Interdire les prête-noms est difficile à mettre en œuvre. Accepter les prête-noms avec un traitement différent est impossible.*
- *L'utilisation d'un prête-nom affaiblit le titulaire qui veut se défendre dans une procédure PARL.*
- *Quand le prête-nom est là pour l'anonymisation des titulaires, alors ce n'est pas respectueux car l'anonymisation des personnes physique est faite par défaut sous le .fr. C'est un problème de RGPD si c'est affiché comme payant alors que c'est la loi.*
- *Définition validité des données = données correctes (ex adresse) vérifiée comme étant celle du titulaire. Définition joignabilité : le titulaire est joignable, c'est-à-dire répond aux emails et aux courriers.*
- *Il sera utile de recenser les pratiques des bureaux d'enregistrement pour savoir quelles sont leurs standards et si cela paraît suffisant pour éviter que l'Afnic vienne vérifier un titulaire qui aurait déjà été vérifié par son bureau d'enregistrement.*
- *Le fait que certains bureaux d'enregistrement n'ont pas les moyens de procéder à des vérifications de données mais sont prêts à utiliser un outil qui leur serait livré est bien noté.*

Concernant la médiation :

- *Dans l'engagement de l'Afnic auprès de l'Etat, il n'y a pas d'idée de réserver la médiation à des sujets simples ; l'idée de départ étant toute personne qui fait une PARL se verra proposer une médiation. Ce ne sera pas imposer. Donc les sujets traités en médiation peuvent être complexes.*

- *Concernant la participation de tiers à la médiation, c'est une idée possible. Le premier enjeu avec la médiation est logique de baisse de la charge opérationnelle pour l'Afnic. Rien ne dit à ce stade que la médiation se fait uniquement par l'interne.*

Concernant les sanctions graduées et Abuse report

- *L'engagement de l'Afnic auprès de l'Etat est sur les sanctions graduées, et pas sur les « bons points ».*
- *Des comportements répétitifs, problématiques : à partir de quel niveau c'est un problème ? Ce sera le cœur des discussions de concertation en 2023.*
- *Aujourd'hui pour les « mauvais élèves » la seule sanction possible est la désaccréditation, ce qui est un peu violent donc pas appliquer car cela poserait problématique pour les titulaires, noms de domaines orphelins.... Donc les sanctions graduées permettent des paliers intermédiaires qui seraient applicables.*
- *L'Afnic attend des bureaux d'enregistrement qu'ils respectent le contrat qu'ils ont signé.*
- *On parle 2 à 4 bureaux d'enregistrement qui seraient susceptibles d'être sanctionnés fortement.*
- *Le volume des abus sera bien calculé proportionnellement au volume de portefeuille.*
- *Si des autorités publiques (qui peuvent saisir soit l'Afnic soit le bureau d'enregistrement en cas d'abus) indiquent à l'Afnic que tel bureau d'enregistrement ne répond jamais, alors l'Afnic peut prendre cela comme justification pour sortir le bureau d'enregistrement du réseau de distribution.*
- *Concernant la convergence souhaitée dans la lutte contre les abus de la part des différents registres pour faciliter l'automatisation pour les bureaux d'enregistrement, il est nécessaire de rappeler que les 27 pays de l'Europe et le .eu ont des lois ou des définitions des abus différents.*
- *Ces sujets sont discutés aussi au sein du Centr donc il y a aussi un peu de convergences entre les ccTLDs.*
- *Les bonnes pratiques feront aussi partie de la charte de déontologie afin de permettre des attitudes communes et homogènes entre bureaux d'enregistrement et Afnic.*
- *Les bureaux d'enregistrement voient et savent, mieux que l'Afnic, ce que font les autres registres. S'ils peuvent nous remonter ce qu'ils trouvent efficace, cela pourrait permettre de les mettre en œuvre aussi à l'Afnic et s'approcher d'une sorte de standardisation.*
- *Il n'est pas possible d'attendre de trouver un consensus sur la définition d'un abus technique avant d'avancer. Il faudra trouver des faisceaux d'indices, des plaintes, ... pour lancer les choses.*
- *Juridiquement l'Afnic a le droit d'agir*
 - o *sur les données des titulaires (FR check / justification)*
 - o *sur le nom de domaine lui-même (PARL)*

Elle s'appuie sur des sources externes de qualification des abus (abuse report)

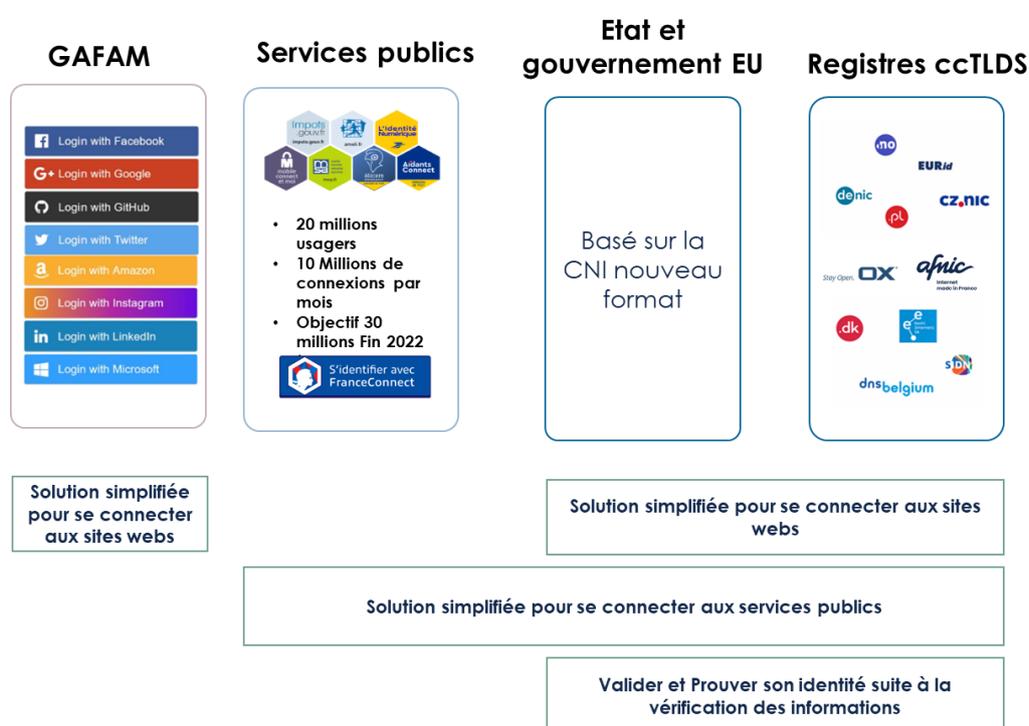
- *Pourquoi l'Afnic prévoit l'envoi des noms de domaine détecté aux bureaux d'enregistrement suite à la ronde abuse report : pour que les bureaux d'enregistrement fassent cesser le trouble par blocage ou suppression, l'Afnic ne pouvant pas le faire elle-même. Ce n'est pas pour autant qu'il y aura sanction immédiate. Les pouvoirs de l'Afnic sont limités mais les bureaux d'enregistrement ont d'autres possibilités d'action. Travailler ensemble permet de maintenir une zone de confiance sur le .fr*
- *Dans les abus techniques il y en a qui ne sont pas du fait du titulaire. Cela peut faire des effets de bord. Il faudra peut-être avancer progressivement pour éviter les faux positifs.*
- *La responsabilité des bureaux d'enregistrement ne va pas changer. Concernant l'exemple de la CB volée, il n'y aura pas de « punition » mais l'Afnic facturera quand même.*
- *Acheter dans le but de revendre n'est pas un problème, le domaining n'est pas interdit. Ce qui est interdit c'est le cybersquatting pour revendre à quelqu'un ayant un droit dessus.*
- *Flagger les noms de domaine véreux pourrait être une bonne idée mais on ne peut pas constituer une liste noire*

4.2. GTO Identité numérique

4.2.1. Présentation par l'Afnic

Marie Carrière présente les travaux du groupe de travail opérationnel depuis un an et la feuille de route proposée pour la suite du projet :

Une diversité de solutions « d'identités numériques » pour une diversité de finalités



Des discussions et ateliers avec les membres de l'Afnic et Points saillants

CCUBE octobre 2021

- Présentation de la solution d'identité numérique ID4me

GTO Février 2022

- Présentation du PoC ID4me Afnic
- Chaîne de valeur : sécurité, simplification de l'identification.

Points saillants :

- L'identité numérique est une fonctionnalité qui **peut apporter de la valeur au nom de domaine.**

- Ce nouveau service **doit répondre à des problématiques de sécurité et de simplicité de connexion des internautes et de la gestion de leurs données personnelles.**
- Ce projet doit être travaillé de façon à **permettre l'adoption d'une communauté importante d'utilisateurs pour contrer l'usage que font les GAFAM des données personnelles des internautes.**
- Plus le parcours utilisateur sera simple, plus il sera aisé de faire adopter cet outil de connexion.

GTO Mars 2022

- Simplification du parcours utilisateur
- Besoins des agents pour intégration de la solution

Points saillants :

- **Le parcours utilisateur (titulaire) doit être simplifié** notamment pour l'activation de DNSSEC et l'intégration de la zone DNS pour permettre l'adoption de la solution.
- **Le niveau de sécurité de l'identité numérique peut être un facteur de différenciation** vis-à-vis des identités numériques proposées par les GAFAM (en complément du respect du RGPD...)
- **La fourniture d'API ou de webservices sont indispensables** pour permettre l'implémentation de la solution auprès des bureaux d'enregistrement.

GTO Août 2022

- Discussions autour de 3 cas d'usages

Points saillants :

- Différents projets d'identité numérique basées sur la CNI sont portés par l'Etat Français et l'Europe, **la solution de l'Afnic doit se concentrer sur la valeur apportée au .fr et à son écosystème.**
- **Un système d'identité numérique interopérable entre les ccTLDs Européens pourrait permettre la vérification des données des titulaires et leur éligibilité et supporter les efforts de lutte contre les abus.**

Concertation CCUBE octobre 2022

Une solution d'identité numérique fédérée apporte de la valeur à l'écosystème du .fr



Plan de déploiement de l'identité numérique

Mise en service

Permettre aux titulaires de créer leur identité numérique et renseigner leurs informations de joignabilité et d'éligibilité

Déploiement 3R

Intégration par les BEs au sein de leurs systèmes afin qu'un titulaire puisse associer son identité à ses informations clients

Mise en application

Utilisation de l'identité numérique afin de procéder au processus de vérification des titulaires

Retour d'expérience

Bilan d'utilisation du dispositif par les parties prenantes.

Extension des usages

Identification des nouvelles applications de l'identité numérique Afnic.

Concertation

Dans le cadre de son engagement à renforcer les procédures de vérification des données, suite aux GTO portant sur l'identité numérique, nous soumettons la concertation suivante :

Cible : Mise en place de la solution d'identité numérique pour permettre aux titulaires de créer une identité vérifiée et de partager des informations avec les bureaux d'enregistrement et l'Afnic

- ⇒ **La mise en place de la solution numérique discutée en GTO et telle que présentée dans la feuille de route dès 2023, est-elle compatible avec vos attentes ?**

Si on veut avancer il faut être certain de l'appétence de plusieurs BE sur le sujet. Il faut que les BE soient prêts à avancer techniquement avec nous sur le sujet.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'ajouter le point suivant :

- *L'Etat a lancé une solution basée sur la CNI avec à ce jour 2500 testeurs. Leur objectif est d'atteindre 10000 testeurs d'ici fin d'année.*

4.2.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

4.2.2.a/ Utilisateurs

L'Afnic ayant répondu aux questions posées sur l'interopérabilité et la rapidité de mise en œuvre du dispositif envisagé, les membres utilisateurs peuvent suivre sa proposition de feuille de route du projet.

Plusieurs questions ou réflexions ont été exprimées :

- Comment sensibiliser les éditeurs de site à cette nouvelle ID ?
- Quelle sera la position des BE (essentielle) sur cette question ?
- Des interrogations subsistent sur le fait de se lancer sur cette nouvelle ID au regard des initiatives du gouvernement en termes de ID unique (CNI / Passeport) et au regard de l'exemple mis en œuvre avec France Connect

4.2.2.b/ Bureaux d'enregistrement

Les membres bureaux d'enregistrement

Ils soulignent les points suivants :

- Clarifier l'usage associé derrière et la finalité car ce n'est pas complètement clair.
- Identité numérique avec services associées : liste des avantages pour les clients et les BE ?
- Il faut une transparence des services pour évaluer la complémentarité avec les services des bureaux d'enregistrement : certains services pourraient entrer en compétition avec certains services de bureaux d'enregistrement (ie protection). Il faut clarifier la notion de services à valeur ajoutée.

- Qu'est-ce qu'implique ce service dans l'implémentation des bureaux d'enregistrement ?
- Une solution harmonisée entre tous les registres serait idéale.
- Il faudrait chercher des volontaires pour la suite.

L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

- *Prenant en compte les retours des membres, cela confirme qu'il ne faut pas poursuivre ce projet sous la forme d'un GTO. Il vaudrait mieux lancer une implémentation sur la base d'un partenariat avec les bureaux d'enregistrement qui veulent y aller et que les membres utilisateurs volontaires suivent pour « tester ».*

La poursuite des discussions avec et entre les membres permettent de soulever de nouveaux points :

- *Le projet du gouvernement et celui du GTO Afnic sont différents et les informations pas du même ordre (par exemple pour une société, en tant qu'employé).*
- *Le concurrent de ID4ME est Facebook connect, pas France connect*
- *De nombreux membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement s'accordent sur le fait qu'il faut passer à une solution concrète et y associer des services. Il faut passer à la phase de POC et essayer.*
- *Un candidat à futur TLD aurait une grosse utilisation de cette solution. Il faudrait se rapprocher des bureaux d'enregistrement orientés corporate.*
- *Il faut que les bureaux d'enregistrement volontaire pour ce projet se rapprochent de l'Afnic.*
- *L'Afnic va chercher des betas testeurs, si aucun bureau d'enregistrement ne se lance alors l'Afnic ne le fera pas.*

Le directeur général remercie les participants au GTO et les animateurs au sein de l'Afnic. Le contexte et le périmètre sont suffisants pour passer à l'expérimentation avec celles et ceux qui ont de la ressource et du temps à y consacrer.

4.3. La démarche RSE de l'Afnic

4.3.1. Présentation par l'Afnic

Virginie Navailles présente la démarche RSE de l'Afnic.

Qu'est-ce que la RSE ?

Définition de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Selon la commission européenne : ***L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.***

La RSE c'est **la contribution des entreprises aux objectifs du développement durable** donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU

Les 17 ODD ont été adoptés par tous les États Membres de l'ONU en sept. 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à les réaliser.



Ils sont interconnectés, s'appliquent à tous les pays et doivent être atteints par toutes les parties prenantes: administrations, secteur privé, société civile... dans le cadre d'un partenariat de collaboration.

Les bénéfices d'une démarche RSE

- Se différencier de ses concurrents
- Améliorer son image employeur

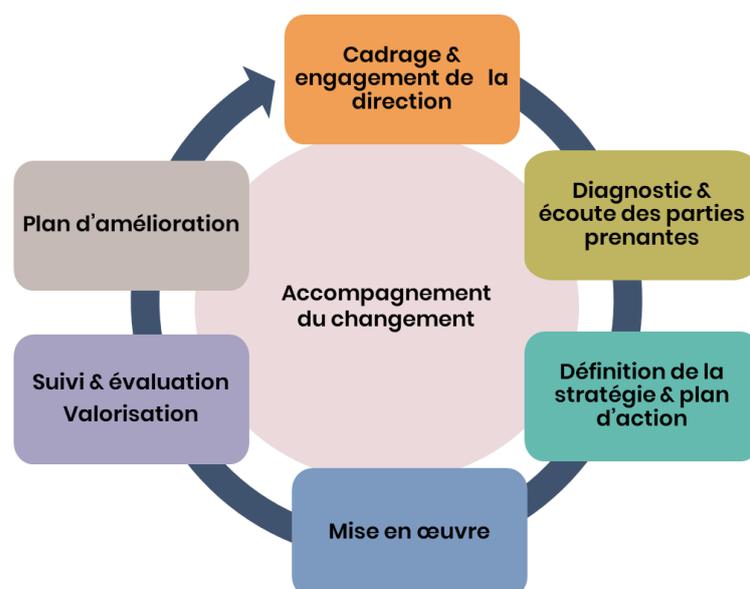
- Mieux gérer les risques
- Améliorer sa performance économique
- Attirer des partenaires
- Développer sa capacité d'innovation
- Améliorer sa réputation
- Anticiper la réglementation
- Satisfaire ses parties prenantes
- (Re)donner du sens à l'entreprise

La norme ISO 26000

Pourquoi un système de management basé sur la norme ISO 26000 ?

- ISO 26000 est le référentiel RSE le plus (re)connu, norme issue de la concertation de 99 pays, publiée en 2010
- Elle fournit des lignes directrices pour aider les organisations à mettre en œuvre une démarche RSE quelles que soient leur taille et leur maturité sur le sujet
- Elle ne se prête donc pas à certification mais plusieurs labels globaux, thématiques et sectoriels existent
- Elle complète notre démarche d'Excellence
- L'Afnic mène volontairement un certain nombre d'actions depuis sa création, notamment sur la QVT, et d'autres sont venues s'ajouter à chaque convention. La mise en place d'un cadre structurant nous permettant de suivre et faire progresser nos actions était devenue nécessaire.

Une approche d'amélioration continue



ISO 26000 en quelques lignes

1 pré-requis

- Intégrer la RSE dans l'ensemble de l'organisation

2 pratiques fondamentales de la RSE

- Identification de sa responsabilité sociétale
- Identification, hiérarchisation et dialogue avec les parties prenantes

7 principes clés

- Imputabilité
- Transparence
- Comportement éthique
- Respect des intérêts des parties prenantes
- Respect de la loi
- Respect des normes internationales de comportement sociétal
- Respect des droits de la personne

7 questions centrales

1. Gouvernance de l'organisation
2. Droits de l'Homme
3. Relations et conditions de travail
4. Environnement
5. Loyauté des pratiques
6. Questions relatives aux consommateurs
7. Communautés et développement local

Déclinées en **36 domaines d'action** parmi lesquels chaque organisation identifie ses priorités

Quels sont les domaines d'action RSE de l'Afnic ?

Gouvernance de l'organisation

Droits de l'homme

- Discrimination & groupes vulnérables

Relations et conditions de travail

- Relations employeur / employé
- Conditions de travail & protection sociale
- Santé et sécurité au travail
- Dialogue social

- Développement du capital humain

Environnement

- Utilisation durable des ressources
- Atténuation des changements climatiques et adaptation

Loyauté des pratiques

- Concurrence loyale
- Promotion de la RS dans la chaîne de valeur
- Respect des droits de propriété physique & intellectuelle

Questions relatives aux consommateurs

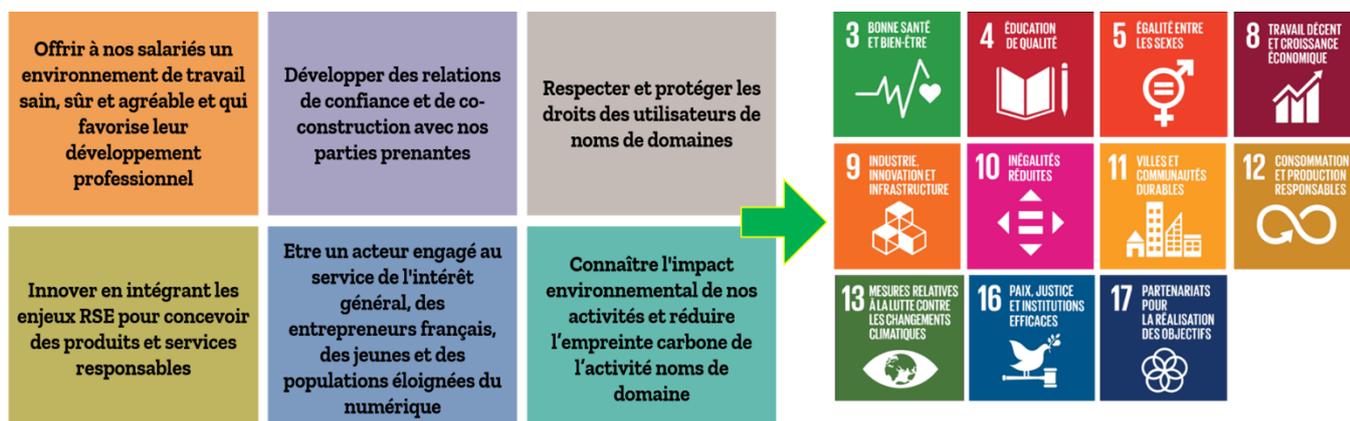
- Pratiques loyales de commercialisation, d'information & de contrats
- SAV, assistance et résolution des réclamations & des litiges
- Protection des données & de la vie privée des consommateurs
- Accès aux services essentiels

Communautés et développement local

- Développement des technologies & accès à la technologie
- Investissement dans la société

La politique RSE de l'Afnic

En 2021-2022



Les engagements RSE de la Convention Etat-Afnic 2022/2027

- Accessibilité des dispositifs numériques publics de l'Afnic
- Au moins 10% de CA affectés à la R&D, notamment aux thématiques prioritaires : Sobriété carbone du DNS, Sécurité du DNS, Développement d'identités numériques assises sur le DNS, Lutte contre les abus

- Transferts de compétence local, national et international appuyé sur notre certification Qualiopi
- L'ensemble des dispositifs et engagements techniques, de lutte contre les abus, de résolution de litiges et de sécurité du .fr sont intégralement et systématiquement appliqués aux extensions ultramarines françaises gérées par l'Afnic (.pm, .re, .tf, .wf et .yt.)
- Neutralité carbone à travers la mise en place d'un plan de réduction des Gaz à effet de serre & une politique de compensation carbone
- Mise en place un système de management du développement durable répondant aux exigences de la norme ISO 26000
- Accompagnement de 10 000 entreprises françaises minimum pour la réalisation de leur présence en ligne et affectation 2% du CA à des opérations promotionnelles conjointes avec les bureaux d'enregistrement
- Mise en place, après consultation publique et concertation au sein des instances associatives, d'une procédure de médiation gratuite entre le requérant et le titulaire, préalable à l'ouverture d'une PARL
- 11% de CA affectés annuellement à des actions concourant à l'intérêt général
 - Un minimum d'1,3 M€ par an aux actions de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique
 - Au-delà, validation tous les 2 ans, avec l'Autorité concédante et après consultation des instances associatives, des thématiques prioritaires d'affectation de ces dépenses. Au titre des années 2022 à 2024, ces thématiques prioritaires sont :
 - Transformation numérique des entreprises et maîtrise numérique des particuliers
 - Apport du numérique à la réduction de l'empreinte carbone, et réduction de l'empreinte carbone du numérique
 - Transfert de compétences sur les sujets de la transformation numérique, du système des noms de domaine, de la sécurité informatique, de la gouvernance de l'Internet, aux plans national et international
 - Adhésion au Campus Cyber et organisation de formations orientées sécurité

Concertation :

Quels sont les 5 principaux domaines d'action inhérents à l'objet et à la mission de l'Afnic?

Les plus impactant ou les plus urgents.

Pour en savoir plus :

Wébinaire Membres et Clients

Jeudi 17 novembre 2022 de 11h30 à 12h30

<https://visio.afnic.fr/b/vir-7vr-utp-ppi>

4.3.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

4.3.2.a/ Utilisateurs

Les membres utilisateurs ont choisi les 5 domaines suivants à approfondir (sans ordre de priorité ou d'importance dans la liste) :

- Protection des données et de la vie privée des consommateurs
- Utilisation durable des ressources
- Conditions de travail et protection sociale
- Discrimination et groupes vulnérables
- Gouvernance de l'organisation

4.3.2.b/ Bureaux d'enregistrement

Les membres bureaux d'enregistrement ont choisi les 5 domaines suivants à approfondir :

- Gouvernance de l'organisation
- Loyauté des pratiques (tout) -> cela fait sens avec les BE
- Questions relatives aux consommateurs (tout mais surtout protection des données et de la vie privée) -> cela fait sens avec les BE
- Relations et conditions de travail -> important en tant qu'acteur central du système internet et OSE
- Sobriété numérique dans la rubrique environnement

Le directeur général remercie les membres pour leur retours précieux sur les 3 sujets abordés en concertation.

5. Compte-rendu des sujets d'information et d'échanges

5.1. Bascule .fr, retour sur une opération d'envergure

Pierre Bonis remercie Régis Massé, maître d'œuvre sur la durée du projet. Le .fr dispose d'un SRS le plus moderne du monde par construction. C'est une immense fierté d'être arrivés à cette refonte totale car peu de registres l'ont fait.

Régis Massé indique que cette bascule du .fr et des UM marque la fin du programme Avenir qui a été moins linéaire qu'initialement prévu, mais les équipes ont su dépasser les obstacles pour finir le projet le 1^{er} octobre.

Une opération de grande envergure

L'opération de bascule a été préparée par les équipes depuis plusieurs mois :

- Définition du plan de bascule chronométré et des points de contrôle à chaque étape clé
- Tests fonctionnels et techniques du code développé pour valider la bonne prise en compte des spécificités liées à ces zones (règles du cycle de vie, politiques de registre)
- Simulation de l'export et de l'import des données du .fr et des zones ultramarines
- Tests de charge des infrastructures cibles en matière de nombre d'opérations
- Validation de la sécurité des infrastructures : limitation de la charge, contrôle du nombre de connexions par adresses IP ...

Le jour J

- 23h00 : Lancement de l'opération (communication externe / coupure des services)
- 0h00 : Go officiel de lancement de l'opération
- 0h00 – 11h00 : opérations d'exports, de contrôles et d'imports des données
- 9h00 – 16h00 : tests fonctionnels et techniques
- 16h30 : décision de prolongation de la plage de maintenance de 90 minutes

- 18h25 : Go officiel d'ouverture des services
- 18h30 : ouverture des services sur l'ensemble des 6 ccTLDs
- 18h30 – 23h00 : accompagnement des bureaux d'enregistrement

Une véritable cohésion des équipes

Quatre équipes pour conduire cette opération sur la durée :

- Night Team (Équipe de nuit) : 4 personnes
- Day Team (Équipe de jour) : 17 personnes
- Backup Day Team (Équipe de jour de secours) : 4 personnes
- Support Day Team (Equipe de soirée) : 4 personnes

Des collaborateurs et collaboratrices de la DSI, de la Direction Marketing et Commercial, de la Direction Communication ainsi que notre Directeur Général

La bascule en quelques chiffres

Il faut retenir de cette opération les points suivants :

- Une durée de coupure des services d'enregistrement de 19 heures
- 31 collaborateurs et collaboratrices mobilisés et solidaires
- 409 heures de travail sur le week-end (actions d'accompagnement le dimanche également)
- 498 noms de domaine déposés le samedi 1^{er}, 1304 déposés le dimanche 2
- Des opérations de 4 à 10 fois plus rapides pour le .fr (créations en 400 ms)

Quelques actions post bascule

Un problème est apparu sur un ensemble de noms de domaine en transfert (environ un millier) :

- Identification des noms de domaine impactés
- Actions de correction des données pour résoudre le problème (fin de la résolution le 6/10, peu d'impact pour les B.E. mis à part l'impossibilité de modifier certaines données)

Evolution du serveur Whois port 43 pour pallier une spécificité non documentée du client Whois développé par le RIPE pour le .fr

Réouverture du service FrRush sur le .fr le mercredi 5 octobre :

- Communication auprès des 10 B.E. utilisant ce service

- Activation de leur compte spécifique et des connexions associés

Surveillance accrue du système par l'équipe I&T : aucun incident depuis la réouverture des services au moment où sont rédigées ces planches

18 jours plus tard aucun incident sur le système de même sur les gTLD depuis 1 an et les Corp depuis 1 an et demi.

Et maintenant ... qu'allons-nous faire ...

Le service client continue d'accompagner les B.E. pour fournir à nouveau les liens de mise à jour de mots de passe, accompagner la prise en main des interfaces, répondre aux interrogations ...

Les équipes de développement travaillent pour consolider et étendre certains services, principalement pour les collaborateurs du Registre

Les équipes techniques préparent la bascule du .sn (Sénégal) sur le nouvel environnement afin de dire définitivement adieu à l'ancien système, ainsi que la livraison de l'environnement pour le .ga (Gabon)

Sans oublier plein de nouveaux projets dans le cadre de la nouvelle convention ...

Pierre Bonis remercie aussi les administrateurs successifs de l'Afnic qui, grâce à leurs compétences multi-métiers, ont compris les détails, avancements et problématiques tout au long du projet. L'accompagnement du président et des administrateurs a été précieux pour l'Afnic qui a toujours pu avoir des échanges francs avec son Conseil d'administration, recueillir du soutien et des conseils opérationnels de leur part pour l'accompagnement des équipes.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont fait ressortir les points suivants :

- *Félicitation pour ce projet, qui du point de vue d'un administrateur a été très bien réussi par rapport à d'autres grands projets informatiques y compris lorsqu'ils sont portés par des grandes entreprises.*
- *Pour répondre à la question sur la réduction de la dette technique, l'Afnic précise que c'était un des objectifs qui a été atteint. Le nouveau système est commenté et décrit et ce sera un point fort pour les évolutions à venir sur le système ce qui de fait devrait permettre de retarder l'apparition d'une nouvelle dette technique.*
- *En comité, les bureaux d'enregistrement ont abordé l'aspect technique de la migration. Ils signalent des problèmes non encore résolus.*
- *Aussi les emails qui étaient envoyés à la fin des opérations n'arrivent plus.*
- *Ils déplorent un manque d'une information publique de l'Afnic sur les problèmes en cours de résolution après la bascule. Cela aurait permis d'accompagner*

l'information des bureaux d'enregistrement qui se trouvaient un peu seuls face à leurs clients, alors qu'ils n'étaient pas à l'origine de ces problèmes.

- *L'Afnic, précise que la majorité des problèmes survenus post-bascule était que les bureaux d'enregistrement n'avaient pas modifier leur mot de passe et l'Afnic n'avait pas à communiquer là-dessus. Le problème des transferts n'était pas identifié immédiatement après la bascule. A ce jour, tout fonctionne nominalement aussi bien ou mieux que sur le système précédent.*
- *Les équipes de l'Afnic priorisent les résolutions de bugs. Il arrive que certaines remontées ne soient finalement pas des bugs mais des évolutions qui étaient prévues mais ont pu être mal expliquées.*

5.2. Politiques de registre & Lutte contre les abus Calendrier et suivi des engagements 2022, applicables au 1^{er} janvier 2023

Marianne Georgelin rappelle que ces projets ont été soumis à concertation lors des comités du mois de mai.

Engagement	Date	CCube	Comité des pol. registre	Consultation Publique
Publication de la liste quotidienne des noms de domaine au format Open Data	01/07/2022	12/05/2022		
FR CHECK (vérification avant publication)	01/01/2023	12/05/2022	17/10/2022	Juin / Sept 2022
RDAP: Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication	01/01/2023	12/05/2022	17/10/2022	Sept / Oct 2022
Fin du Remboursement des procédures SYRELI	01/01/2023	18/10/2022	17/10/2022	

La **publication quotidienne de la liste des noms de domaine** au format open data est effective depuis le 1^{er} juillet. Certains s'en servent pour faire de la détection d'abus.

FR Check : vérification des données des titulaires après l'enregistrement et avant la publication.

La consultation publique a reçu une dizaine de réponses : Le projet a reçu un bon accueil, des personnes particulièrement compétentes sur le sujet ont répondu à la consultation. Cela a permis de récolter des idées qui peuvent enrichir la démarche. La vérification du code pays permettra d'écarter une partie des enregistrements donc il n'y a pas d'opposition des répondants. Il est également demandé à l'Afnic d'aller plus loin compte tenu des pratiques d'abus en ligne qui évoluent. Il a été également soulevé le risque de voir la mise en place de contournements pour pouvoir continuer les enregistrements frauduleux.

L'Afnic a présenté les impacts de la mise en œuvre de FR Check sur les politiques de registre de lors d'une réunion du comité des politiques de registre du Conseil d'administration. Ces modifications devront être validées par le Conseil d'administration fin novembre puis publiées le 1^{er} décembre afin d'être applicables le 1^{er} janvier 2023.

RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication

La consultation publique a reçu peu (3) de réponses : Le sujet n'est pas véritablement clivant mais il emporte l'adhésion. Les retours incitent l'Afnic à mettre en place des garde fous à la fois techniques et juridiques.

Cet accès RDAP concerne les données des personnes physiques qui ne sont pas visibles dans le whois. Les demandes de divulgations sont de l'ordre de 1000 par an dont 20% qui viennent des autorités.

L'Afnic travaille aussi avec la CNIL sur ce projet, leurs recommandations sont toujours en attente pour bien cadrer le projet.

Un contrat sera signé avec chaque autorité qui pourra se connecter et faire des recherches sur la base du nom de domaine et du nicher. Ils ne pourront pas faire de recherche à partir d'un nom, ils ne pourront pas non plus faire une consultation globale de la base.

L'Afnic publiera des statistiques pour évaluer l'efficacité du dispositif (cela sera plus rapide pour les enquêtes des autorités) et dans un but de transparence de l'utilisation faite.

L'Afnic a présenté les impacts de la mise en œuvre sur les politiques de registre de lors d'une réunion du comité des politiques de registre du Conseil d'administration. Ces modifications devront être validées par le Conseil d'administration fin novembre puis publiées le 1^{er} décembre afin d'être applicables le 1^{er} janvier 2023.

Fin du remboursement Syreli

L'augmentation des volumes de dossiers déposés, avec des délais restants contraints par la loi, a poussé l'Afnic à proposer la fin du remboursement partiel (pour les dossiers où l'Afnic donne raison au requérant) plutôt que d'augmenter le coût des procédures.

Cette mesure sera effective au 1^{er} janvier 2023.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont fait ressortir les points suivants :

Concernant RDAP – accès base Whois pour les autorités publiques disposant d'un droit de communication

- *A la question de savoir si un titulaire dont l'autorité demande les données en sera informé, l'Afnic répond que non, il ne sera pas informé. Depuis 10 ans que les demandes de levée d'anonymat sont mises en place, l'Afnic ne le fait pas et la loi ne l'oblige pas. Par contre les titulaires peuvent faire des demandes de divulgation d'identité. C'est équilibré.*
- *A la question de la limitation des requêtes, l'Afnic répond qu'il y aura une limitation quotidienne mise en place et qu'en plus l'Afnic surveillera notamment les risques de changements de comportements.*

Concernant FR CHECK

- *Les bureaux d'enregistrement s'inquiètent de la facturation des noms de domaine qui seront « bloqués » par FR CHECK. L'Afnic explique que dans le cadre de FR CHECK, c'est la procédure de justification qui s'applique sur le nom de domaine concerné. Le titulaire et le bureau d'enregistrement sont donc informés dès le début de la procédure. Cela permettra dans les faits de lancer la justification plus rapidement qu'actuellement, et le bureau d'enregistrement pour choisir de supprimer immédiatement le nom de domaine avant la fin de la période de grâce 5 jours afin de ne pas être facturé.*
- *Les bureaux d'enregistrement se demandent dans quelle mesure ils sont légitimes pour pouvoir supprimer le nom de domaine. L'Afnic rappelle que le bureau d'enregistrement est garant du respect de la charte, il peut donc supprimer le nom de domaine enregistré en contradiction avec la charte (ce qui sera le cas puisque le pays du titulaire n'est pas éligible dans le cas de FR CHECK) et le bureau d'enregistrement pourra le faire pendant la période de grâce de 5 jours.*
- *Concernant l'implémentation technique du gel du nom de domaine, l'Afnic précise que le blocage sera différent de celui actuel dans son paramétrage.*
- *Il n'y a pas de risque qu'un autre titulaire puisse enregistrer le nom de domaine bloqué par FR CHECK car celui-ci est bien enregistré (il n'est juste pas publié), ce n'est pas une demande en attente.*
- *Un système de notification devrait être mis en place dans l'EPP mais aussi dans l'API. Sinon ce sera par email en attendant mieux.*

5.3. Point sur l'activité formation en 2022

Lotfi Benyelles rappelle que l'Afnic avait obtenu l'agrément Qualiopi en janvier 2021 sur la base d'un catalogue réduit qui s'est développé depuis.

Les formations au catalogue et les chiffres d'activité 2022

5 formations en catalogue

<https://www.afnic.fr/produits-services/formations/>

Formations tous publics :

- Les bases du DNS et du métier de noms de domaines ; 4 sessions en 2022
- Les noms de domaines de A à Z (Partenariat INPI) ; 2 sessions en 2022

Formations expertes :

- DKIM, DMARC, SPF : Sécuriser son courrier électronique grâce au DNS ; 2 sessions en 2022
- Sécuriser son infrastructure DNS avec DNSSEC ; 1 session en 2022
- De la réussite au déploiement du protocole IPv6 ; 2 sessions en 2022 (reportées en début 2023)

11 sessions en 2022 : 5 intra & 6 inter

62 personnes formées (4 avec financement OPCO)

Taux de satisfaction global : 4,6 / 5

> 30K€ de chiffre d'affaires prévisionnel

Le levier de la communication sur la commercialisation de l'activité formation

12 emailings dès le mois de janvier

- **6 mailings sponsorisés sur base de décideurs IT**
- **6 mailings « maison » envoyée sur bases Afnic grands comptes + BE**

Achat d'espace web

- Bannière sponsorisée pour la formation Les bases du DNS
- Encart sponsorisé dans une newsletter à destination d'un public DSI / RSSI
- Article publié dans magazine Solutions Numériques et relai dans une newsletter dédiée

Organique/inbound

- 1 article de blog publié (DKIM, DMARC, SPF) et relayé sur réseaux sociaux de l'Afnic
- 1 page agenda par session créée sur Afnic.fr relayée sur réseaux sociaux de l'Afnic
- 1 brève d'actualité (lancement DKIM, DMARC, SPF) relayée sur réseaux sociaux de l'Afnic
- Des posts réseaux sociaux avant la clôture des inscriptions

Les actions envisagées en 2023

- **Renforcer la promotion avec le développement de la base emailing et la production de contenus experts (articles de blog ou mini formations en ligne)**
- **Élargir l'offre de formation autour des thématiques suivantes**
 - Gestion des abus
 - Le paramétrage du DNS (ou DNS avancé)
 - Une formation DNSSEC à destination des BE
 - La gestion d'un portefeuille de noms de domaine en entreprise
- **Travailler avec des partenaires**
- **Renforcer nos capacités de production avec la montée en compétence de nouveaux formateurs**

Les Mooc délivrés par des universités sont des produits d'appel pour l'activité de formation, l'Afnic envisage donc de se lancer également dans les mooc.

Plusieurs personnes à l'Afnic sont formées pour être formateurs, l'enjeu est plutôt d'effectivement dégager du temps de ces personnes pour qu'elles puissent faire de la formation, et permettre ainsi de planifier plus de sessions de formations.

Au-delà des formations du catalogue, l'Afnic dispose d'une expertise dans la transformation numérique des entreprises, incarnée notamment par Michael Vigreux et accompagne et forme les TPE/PME sous différentes formes (Tous en ligne maintenant, ateliers foliweb, connecte ta boîte).

5.4. Les tendances du marché des noms de domaine

Loïc Damilaville a présenté aux membres présents les tendances du marché des noms de domaine.

Cette présentation est, pour rappel, une exclusivité réservée aux membres présents aux comités de concertation.

5.5. Compte-rendu des instances internationales

Lucien Castex délivre un compte-rendu des participations de l'Afnic aux instances internationales à travers différents collaborateurs.

La présentation détaillée est mise à disposition des membres dans l'espace membres. Elle revient en particulier sur la participation de l'Afnic aux réunions suivantes :

- IETF 114 : 23 au 29 juillet 2022 (Philadelphie)
- DNS OARC 38 : 30 au 31 juillet 2022 (Philadelphie)
- RIPE 84 du 16 au 20 mai à Berlin
- ICANN 75, Annual General Meeting, 17 au 22 septembre 2022, Kuala Lumpur
- UIT (Union Internationale des Télécommunications), Conférence de plénipotentiaires, 26 septembre au 14 octobre 2022, Bucarest

Pierre Bonis ajoute qu'il y a une nouvelle génération d'ingénieurs à la DSI et à la R&D qui participent aussi à ces réunions et y font des présentations. Les noms des participants Afnic sont disponibles dans la présentation et peuvent apporter des éclairages complémentaires aux membres qui en feraient la demande.

Enfin il est bon de rappeler qu'au-delà du staff de l'Afnic de nombreux membres de l'Afnic et de son conseil d'administration participent aussi à ces différentes réunions.

Lors du dernier Icann, à la réunion du GAC, une présentation a été faite par Benjamin Louis au nom des GEOTLD. Cela est important pour éduquer les acteurs publics qui ne connaissent pas suffisamment nos métiers.

En 2022, l'Afnic a rejoint l'Union Internationale des télécommunications : UIT-T et UIT-D. Concernant l'UIT – D, c'est un lieu de transfert nord sud avec une légitimité très forte.

Enfin, Pierre Bonis rappelle la position de l'Afnic concernant l'Ukraine et la Russie : notre responsabilité est de faire tourner l'internet selon les règles et les protocoles établis. Modifier les protocoles ce serait donner raison à la Chine et la Russie sur le fait qu'internet ne serait pas neutre. Pour l'Afnic il est important que l'internet reste neutre et ouvert.

6. Prochains rendez-vous

Les prochains **comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement** se dérouleront sur Paris le **jeudi 30 mars 2023**.

L'assemblée générale et le dîner annuel de l'Afnic auront lieu le vendredi 9 juin 2023.